

Objet : Contrat D3E Geospatial.

Le Président de la Communauté de Communes Sud Roussillon,

Vu le code de la commande publique et notamment les articles L. 2122-1 et R. 2122-8,

Vu la délibération du Conseil de Communauté n° 2023-07/46C du 5 juillet 2023, prise en application de l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales et donnant délégations de compétences et de signature des marchés publics – Délégation du Conseil au Président et au Bureau,

Vu les crédits inscrits au budget concerné de la collectivité,

Considérant le besoin en formation des élus de la Communauté de Communes,

Considérant la nécessité de passer un marché de services pour la maintenance, la mise à jour des logiciels et le renouvellement de l'abonnement de l'appareillage de géolocalisation des réseaux AEP, REUTE, EU,

Considérant l'offre présentée par Société D3E Geospatial dont le montant est inférieur à 40 000 €,

DECIDE

ARTICLE 1 :

De conclure avec la société D3E Geospatial un marché de services pour la maintenance, la mise à jour des logiciels et le renouvellement de l'abonnement de l'appareillage de géolocalisation des réseaux AEP, REUTE, EU, à compter du 01 janvier 2025.

ARTICLE 2 :

Le montant de la dépense induite, 3 285,00 € HT par an soit 13 140,00 € HT pour quatre ans, est inscrit au budget Eau de la Communauté de communes Sud Roussillon.

ARTICLE 3 :

La présente décision sera communiquée au Conseil de Communauté lors de sa prochaine séance.

Fait à Saint Cyprien, le **13 JAN. 2025**

Le Président
Thierry DEL POSO



Accusé de réception en préfecture
066-246600282-20250113-2025-01_02D-AU
Date de télétransmission : 13/01/2025
Date de réception préfecture : 13/01/2025

16, rue J. et J. Tharaud - CS 50034 - 66750 SAINT-CYPRIEN CEDEX - Tél. 04 68 37 30 60

Mail : info@sudroussillon.fr - Siret 246 600 282 00114